

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015

Date de convocation : 24 novembre 2015

Date d'affichage : 24 novembre 2015

Nombre de membres :

- en exercice : 14
- présents : 10

L'an deux mille quinze, le trente novembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-quatre novembre deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre SOUIN, Maire.

Etaient présents : M. Alain VAUCHELLES, Mme Elisabeth CHARLE et M. Bernard LEGRAND, Adjoint au Maire ; M. Théo MOREAU, Mme Brigitte MARTEL, M. Frédéric JUHAS, Mme Magali GIRON, Mme Marine VENOT et M. Laurent RUEL, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : M. Luc BENOIST, Adjoint au Maire ; Mme Stéphanie SOLANE (pouvoir donné à Mme Marine VENOT), M. Pierre GUTTIN et M. Gérard DUPUIS (pouvoir donné à M. Alain VAUCHELLES), Conseillers Municipaux.

Désignation du secrétaire de séance : M. Théo MOREAU.

1. Décision Modificative n°1 – opération patrimoniale

Délibération n°2015-33

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'achat à l'euro symbolique du lavoir de Marcq, dont la valeur vénale a été fixée à 2 000 euro par l'étude notariale en charge de la transaction,

Considérant qu'il doit être procédé à une écriture patrimoniale au sein de l'inventaire communal,

Considérant que pour pouvoir réaliser cette opération, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 041 en dépenses et en recettes pour un montant de 2 000 euro,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de procéder aux opérations suivantes sur le budget communal de l'exercice 2015 :

Chapitre	Article	Nature	Dépenses	Recettes
21	2115	Immobilisations corporelles	1 999.00	
13	1388	Subventions d'investissement reçues		1 999.00
041	2115	Opération patrimoniale	2 000.00	
041	1328	Opération patrimoniale		2 000.00

La présente délibération abroge et remplace la délibération n° 2015-21 en date du 28 septembre 2015.

2. Décision Modificative n°2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de procéder aux opérations suivantes sur le budget communal de l'exercice 2015 :

CREDIT A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
67	673	Charges exceptionnelles – titres annulés (sur exercice antérieur)	4 700,00
67	6718	Charges exceptionnelles - Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	1 500,00
67		TOTAL DU CHAPITRE	6 200,00

CREDIT A RÉDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	- 6 200,00
022		TOTAL DU CHAPITRE	- 6 200 ,00

Le Maire
Pierre SOUIN